

*Blan/C.F.E.P.P.S.P*

ASSEMBLEE NATIONALE

-----

Commission des Finances, de l'Economie  
Du Plan, et de la Promotion du Secteur Privé

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

Dépôt n°16-28/SL :

**Projet de loi portant modification de la Loi de Finances 2016**

**RAPPORT N° 16-31/C.F.E.P.P.S.P.**

*Juin 2016*

La Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé est saisie pour l'étude au fond du projet de loi portant modification de la Loi de Finances 2016.

Ce projet de loi, initié par le Ministre de l'Economie et des Finances, a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance ordinaire du 13 mai 2016.

La Commission, après analyse des documents mis à sa disposition, a procédé à l'élaboration de questionnaires, au choix et à l'écoute des personnes ressources.

La liste des personnes ressources et des questionnaires qui leur ont été administrés est jointe en annexe.

Le présent rapport est structuré comme suit :

**I. MOTIVATION DU PROJET DE LOI**

**II. PRESENTATION DE LA LOI PORTANT MODIFICATION DE LA  
DE FINANCES 2016**

**III. CONTENU DU PROJET DE LOI**

**IV. SYNTHESE DES ECOUTES**

**V. RECOMMANDATIONS**

**CONCLUSION**

## **I. MOTIVATION DU PROJET DE LOI**

En règle générale, l'élaboration d'une Loi de Finances Rectificative est motivée par un certain nombre d'évènements majeurs qui peuvent intervenir en cours d'exécution de la Loi de Finances Initiale.

L'article 43 de la Loi N°96 - 060 du 4 novembre 1996 relative à la loi de finances précise que : « Les Lois de Finances rectificatives sont présentées pour les parties qu'elles modifient dans les mêmes formes que les Lois de Finances de l'année. Elles soumettent obligatoirement à la ratification de l'Assemblée Nationale toutes les ouvertures de crédits opérées par décrets d'avances »

Dans le cas présent la révision de la loi de Finances initiale vise à intégrer certaines actions publiques qui n'avaient pas été prévues. Parmi ces actions figurent :

- le Fonds de Développement Durable, prévu comme outil de financement pour les projets de développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- l'organisation des élections communales et du Référendum ;
- la création de deux nouveaux ministères (le Ministère de l'Elevage et de la Pêche et le Ministère de la Recherche Scientifique) et une fusion du Ministère de la Coopération Internationale avec celui des Affaires Étrangères ;
- l'opérationnalisation de deux nouvelles régions (Ménaka et Taoudénit) ;
- les projets d'investissements dans les infrastructures, notamment le Programme d'Aménagement et d'Infrastructures Routières Structurantes (PAIRS).

La révision vise aussi à prendre en charge la baisse de certaines recettes budgétaires.

En conséquence, l'effet combiné sur les recettes et les dépenses modifiera l'équilibre de la loi de finances initiale.

Ainsi :

*Au niveau des recettes*, la modification de la loi de Finances 2016 vise à prendre en charge la réduction nette des recettes budgétaires de 26,060 milliards de FCFA résultant:

- ❖ d'une augmentation des recettes budgétaires de 41,840 milliards ;
- ❖ d'une baisse de 67,900 milliards de FCFA ;
- ❖ de l'ajustement du compte d'affectation spéciale de remboursement des crédits TVA.

*Au niveau des dépenses*, la modification de la loi de Finances 2016 vise à inscrire les dépenses nettes de **55,130 milliards de FCFA** résultant, d'une part, de l'augmentation des dépenses de 134,112 milliards de FCFA et d'autre part, de la diminution des dépenses de 78,982 milliards de FCFA.

Par ailleurs, il y a lieu de noter des ajustements sans incidence sur le niveau global des dépenses portant sur la création d'une ligne budgétaire pour la prise en charge des primes d'intéressement des services d'assiettes et de recouvrements, dotée de 8,000 milliards de FCFA et la restructuration de certaines dépenses courantes, d'un montant de 30,290 milliards de FCFA en dépenses d'investissement pour assurer la cohérence du profil d'augmentation des dépenses budgétaires.

Au regard de ces différents ajustements tant au niveau des recettes que des dépenses, le projet de loi de finances rectificative 2016 vise un objectif de déficit global de 4,3

% contre 3,4% du PIB, soit 0,9 point de pourcentage de plus que la loi de finances initiale.

## **II. PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFIEE 2016**

### **A- EVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE 2015**

#### **A.1 Au plan international**

D'une manière générale, l'environnement économique mondial se caractérise par une croissance faible sur fond de l'augmentation des turbulences financières.

**Ainsi en 2015, la croissance mondiale s'est établie à 3,1%, sous l'effet d'une amélioration de la croissance dans les pays avancés par rapport à l'année précédente (1,9% en 2015 contre 1,8% en 2014). En revanche, on note un ralentissement dans les pays émergents et les pays en développement (4,0% en 2015 contre 4,6% en 2014).**

S'agissant des perspectives économiques mondiales en 2016, elles se sont détériorées en raison de la matérialisation d'un bon nombre de risques identifiés dans les prévisions initiales. Il s'agit entre autres : (i) du ralentissement de la croissance dans les pays émergents, notamment en Chine, (ii) de la baisse du prix du pétrole et d'autres matières premières, (iii) de la volatilité des marchés financiers et des tensions géopolitiques dans certaines parties du monde. Nonobstant ces risques, il est prévu une augmentation modérée de 0,1%.

Quant à l'inflation, elle devrait rester modérée tant dans les pays avancés (1,1% contre 0,3% en 2015), que dans la plupart des pays émergents et des pays en développement (5,6% contre 5,5% en 2015), due principalement à la baisse du prix du pétrole.

**Aux États-Unis**, la croissance reste stable avec un taux de 2,4% en 2015 et 2016 portée par le renforcement des bilans des entreprises, le retrait du frein budgétaire en 2016 et une amélioration du marché immobilier. Ces forces devraient compenser le fléchissement des exportations nettes dû à l'affermissement du dollar et au ralentissement de la croissance dans les pays partenaires, la baisse de l'investissement dans le secteur de l'énergie, l'affaiblissement du secteur manufacturier et le durcissement des conditions financières intérieures pour certains secteurs de l'économie (par exemple pétrole et gaz). Quant à l'inflation, elle se situerait autour de 0,8% en 2016 contre 0,1% en 2015.

**Dans la zone euro**, la croissance devrait reculer de 0,1 point de pourcentage (1,5% en 2016 contre 1,6% en 2015) en raison de l'héritage de la crise (dette privée et publique élevée, investissement faible et érosion des compétences en raison du chômage élevé à long terme), des effets du vieillissement de la population et de la lenteur de la croissance de la productivité totale des facteurs. La zone devrait afficher un taux d'inflation de l'ordre de 0,4% en 2016 contre 0,0% en 2015.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance devrait s'établir cette année à 3%, soit environ 0,4 point de pourcentage de moins qu'en 2015 en relation avec la baisse

continue des cours du pétrole et ceux des autres produits d'exportation. La région afficherait un taux d'inflation d'environ 9,0% en 2016 contre 7,0% en 2015.

**La zone UEMOA**, tout comme en 2015, enregistrerait une croissance vigoureuse en 2016. En effet, le taux de croissance estimé à 7,2% en 2016 est porté par la reprise de l'activité économique, notamment en Côte d'Ivoire de même qu'une bonne campagne agricole réalisée dans de nombreux pays. Le taux d'inflation s'est inscrit en hausse en 2015, à l'inverse du profil baissier observé l'année précédente. Le rythme de progression du niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA s'est établi, en moyenne, à 1,0% en 2015, contre -0,1% en 2014.

Ainsi, le taux devrait enregistrer une hausse modérée en 2016.

### **A.2 Au plan national**

Le Gouvernement vient d'adopter le nouveau Cadre de Référence pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2016-2018 qui s'appuie sur les politiques sectorielles en matière de croissance inclusive et durable, l'amélioration des services sociaux de base et le renforcement du développement institutionnel et durable.

Par ailleurs, les perspectives macroéconomiques s'annoncent favorables. La croissance réelle du PIB s'établira à 5,3% en 2016, soit environ 0,7 point de pourcentage de moins qu'en 2015, mais reste solide en lien avec la performance des secteurs agricole et tertiaire grâce aux politiques avisées du Gouvernement en matière de soutien au secteur agricole et à l'anticipation de la bonne pluviométrie.

L'inflation devrait rester dans la norme communautaire de 3% par an, pour autant que la campagne agricole soit favorable.

Au plan budgétaire, à titre de rappel, le budget 2016 initial était caractérisé par : (i) la prise en compte partielle de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali en attendant la conférence de Paris pour son financement; (ii) la prise en compte de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire ; (iii) la relance des investissements structurants dans le pays. Ce budget était basé sur un objectif de déficit budgétaire global de 3,4% du PIB<sup>1</sup>.

S'agissant des réalisations, le budget d'Etat 2016 a été exécuté en recettes au 31 mars 2016 à 317,326 milliards de FCFA sur une prévision de 1 828,106 milliards de FCFA, soit un taux de 17,36%. Cette tendance dans la mobilisation des recettes est liée aux efforts de recouvrement des services d'assiettes.

Quant aux dépenses, elles ont été exécutées à hauteur de 288,078 milliards de FCFA sur une prévision budgétaire de 2002,873 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 14,38%. Cette exécution a été plus performante au niveau des administrations déconcentrées des régions soit 14,71% des dépenses déconcentrées qu'au niveau des pouvoirs publics et administrations centrales, soit 13,86%.

Aussi, le rythme d'exécution des dépenses a-t-il été tiré par les secteurs de la diplomatie et des affaires étrangères, de la culture, de la jeunesse et des sports, du

---

<sup>1</sup>Ce solde a été calculé sur la base des nouveaux comptes nationaux élaborés selon le nouveau système de comptabilité nationale de 2008 prévoyant une hausse de 15% du PIB en moyenne par rapport à l'ancienne série.



développement social et de la promotion de la femme, des mines, de l'hydraulique et de l'industrie, de l'urbanisme et des travaux publics.

Globalement, le rythme d'exécution des dépenses a été en ligne avec la mobilisation des recettes.

## B. ANALYSE DU BUDGET D'ETAT RECTIFIE

Comme souligné dans la motivation, le projet de Loi de Finances rectificative dans sa forme obéit aux dispositions de l'article 43 de la Loi N°96-060 du 4 novembre 1996.

### B.1 – ANALYSE DES RECETTES

#### B.1.1 Budget d'Etat par nature de recettes et par budget

L'évolution des prévisions de recettes par nature de recettes et par budget se présente comme suit :

**Tableau 1**(en milliards de FCFA)

LIBELLE	RECETTES 2016		ECART	
	Initiales (1)	Rectifiées (2)	Montant (3)=2-1	% (4)=(3 /1)*100
<b>Budget Général</b>	<b>1 744,821</b>	<b>1 718,361</b>	<b>-26,460</b>	<b>-1,52</b>
Cessions d'Immobilisations Incorporelles	2,000	4,840	2,840	142,00
Cessions Sols, sous- sols	4,225	4,225	0,000	0,00
Cessions Immeubles	4,000	4,000	0,000	0,00
Cessions Meubles	0,153	0,353	0,200	130,72
Remboursements de Prêts et Avances	4,112	4,112	0,000	0,00
Recettes Fiscales	1 228,808	1 237,408	8,600	0,70
Recettes non Fiscales (sans les recettes en capital)	48,817	48,817	0,000	0,00
Recettes Exceptionnelles (Ressources PPTe et reconv. Dette)	17,714	17,714	0,000	0,00
Budget Spécial d'Investissements (Financement extérieur)	313,493	260,744	-52,749	-16,83
Appuis Budgétaires Sectoriels (Dons)	17,393	18,391	0,998	5,74
Appuis Budgétaires Généraux (Dons et Prêts)	104,106	117,757	13,651	13,11
<b>Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux</b>	<b>83,285</b>	<b>83,685</b>	<b>0,400</b>	<b>0,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 828,106</b>	<b>1 802,046</b>	<b>-26,060</b>	<b>-1,43</b>

Source : Note de présentations de la loi de Finances 2016

L'examen du tableau ci-dessus révèle que les prévisions de ressources du Budget d'Etat rectifié 2016 s'élèvent à 1 802,046 milliards de FCFA contre 1 828,106 milliards de FCFA prévus dans le budget initial 2016, soit une diminution de 26,060 milliards de FCFA ou un taux négatif de 1,43%. Elles sont détaillées comme suit :

❖ s'agissant des ressources du budget général rectifiées, elles se chiffrent à 1 718,361 milliards de FCFA contre 1 744,821 milliards de FCFA dans le budget initial 2016, soit une diminution de 26,460 milliards de FCFA ou un taux négatif de 1,52% imputable à :

a) **une augmentation** de :

- 8,600 milliards de FCFA de recettes fiscales ;
- 13,651 milliards de FCA d'appuis budgétaires généraux (Dons et Prêts) ;
- 0,998 milliard de FCA d'appuis budgétaires sectoriels (Dons) ;
- 3,040 milliards de FCFA de report du reliquat de ressources SOTELMA non utilisées constituées de 2,840 milliards de FCFA de cessions d'immobilisations incorporelles et 0,200 milliard de FCFA de cessions de meubles.

b) **une diminution** de :

- 52,749 milliards de FCFA du Budget Spécial d'Investissement Financement extérieur ;

❖ Quant aux ressources des Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux rectifiées, elles se chiffrent à 83,685 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 83,285 milliards de FCFA dans le budget initial 2016, soit une légère augmentation de 0,400 milliard de FCFA ou un taux de 0,48% due à l'augmentation du niveau du compte de remboursement des crédits TVA.

### **B.1.2 Tableaux détaillés de l'évolution par nature de recettes du Budget d'Etat**

Le détail de l'évolution des recettes du budget d'Etat 2016 figure dans les tableaux ci-après :

## a) Recettes en capital

**Tableau 2**(en milliers de FCFA)

Sections	Initiales 2016 (1)	Collectif 2016 (2)	Ecart (3)=(2)-(1)	% 4 = (3)/(1)%
<b>21 CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>4. Cession Droits d'exploitation-Fonds de Commerce</b>				
0.0.0 RECETTES DE PRIVATISATIONS (DGABE)	2 000 000	4 840 000	2 840 000	58,68
<b>22 CESSIONS SOLS SOUS-SOLS</b>				
<b>1 Ventes de terrains</b>				
0.0.0 ALIENATION D'IMMEUBLES & TRANSFORMATION EN TF (DNDC)	4 225 038	4 225 038	0	0,00
<b>23 CESSIONS D'IMMEUBLES</b>				
<b>1 Vente de bâtiments administratifs à usage de bureau</b>				
0.0.0 BATIMENTS ADMINISTRATIFS A USAGE DE BUREAU	4 000 000	0	-4 000 000	
1.0.0 BATIMENTS ADMINISTRATIFS A USAGE DE BUREAUX SANS EMPLOI	0	4 000 000	4 000 000	#DIV/0!
<b>Total Vente de bâtiments administratifs à usage de bureau</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>24 CESSIONS DE BIENS MEUBLES</b>				
<b>3 Matériels de transports de service et de fonction</b>				
0.0.0 ALIENATION DU DOMAINE MOBILIER (DNDC)	153 204	353 204	200 000	56,62
<b>29 REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCES</b>				
<b>7 Prêts r�troced�s</b>				
5.0.0 RETROCESSIONS	4 112 000	4 112 000	4 112 000	0,00
<b>RECETTES EN CAPITAL</b>	<b>14 490 242</b>	<b>17 530 242</b>	<b>3 040 000</b>	<b>20,98</b>

Source : extrait tableau des recettes du Collectif budg taire 2016, page 3

L'analyse du Tableau ci-dessus r v le que les recettes en capital dans le collectif 2016 s' l vent   17,530 milliards de FCFA contre 14,490 milliards de FCFA dans le budget initial 2016, soit une augmentation de 3,040 milliards de FCFA ou un taux de 20,98%.

## b) Recettes fiscales

Les pr visions de recettes fiscales du Tableau des Recettes (*Voir annexe 1 : Tableau des recettes fiscales*) se chiffrent   1 228,808 milliards de FCFA dans le Budget initial 2016 contre 1 237,408 milliards de FCFA dans le collectif 2016, soit une augmentation de 8,600 milliards de FCFA ou un taux de 0,70%. Cette augmentation nette est imputable entre autres   :

- la hausse des recettes sur les produits p troliers ;
- la diminution des recettes de PMU-MALI.

Le d tail de l' volution des recettes fiscales se pr sente comme suit :

- Au titre des augmentations

Tableau 3

(en milliers de FCFA)

Sections	Initiales 2016 (1)	Collectif 2016 (2)	Ecart (3)=(2)-(1)	% 4 = (3)/(1)%
<b>Impôts indirects</b>				
<b>5 Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services</b>				
1.3.0T.V.A. -T.P.S./DOUANES	246 056 000	249 200 000	3 144 000	1,26
3.0.0 TAXE INTERIEURE SUR PRODUITS PETROLIERS(TIPP)	86 875 000	98 100 000	11 225 000	11,44
<b>7 Droits et taxes à l'Importation</b>				
3.0.0 RECETTES SUR EXCERCICES ANTERIEURS	2 649 000	2 748 000	99 000	4
2.2.2 AMENDES ET CONFISCATIONS	1 775 000	2 509 000	734 000	41
21.1.9 TAXE SUR LES AUTRES PRODUITS	0	1 100 000	1 100 000	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>337 355 000</b>	<b>353 657 000</b>	<b>16 302 000</b>	<b>4,83</b>

Source : extrait tableau des recettes du Collectif budgétaire 2016, pages 4 et 5

Il ressort du tableau ci-dessus que les augmentations concernent les rubriques suivantes :

- les prévisions des recettes de la TVA-TPS/Douanes pour 249,200 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 246,056 milliards de FCFA dans le budget initial 2016, soit une augmentation de 3,144 milliards de FCFA ou un taux 1,26% ;
- les prévisions des recettes de la Taxe Intérieure sur Produits Pétroliers (TIPP) estimées à 98,100 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 86,875 milliards de FCFA dans le Budget initial 2016, soit une augmentation 11,225 milliards FCFA ou un taux de 11,44% ;
- les prévisions des recettes sur exercices antérieurs (douanes) qui se chiffrent à 2,748 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 2,649 milliards de FCFA dans le budget initial 2016 soit une augmentation de 0,099 milliard de FCFA ou un taux de 4% ;
- les prévisions des recettes issues des amendes et confiscations de 2,509 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 1,775 milliard dans le budget initial 2016 soit une augmentation de 0,734 milliard de FCFA ou un taux de 41% ;
- les prévisions de recettes liées à la taxe sur autres produits qui n'étaient pas prévues dans le Budget initial 2016 passent à 1,100 milliard FCFA dans le Collectif 2016.

- Au titre des diminutions

Tableau 4(en milliers de FCFA)

Sections	Initiales (1)	Rectifiées (2)	Ecart 3=2-1	% 4=3/1%
<b>Impôts indirects</b>				
<b>5 Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services</b>				
1.2.0 T.V.A. -T.P.S./PRIVE	128 810 000	128 410 000	-400 000	-0,31
6.1.0 PMU-MALI	10 000 000	8 000 000	-2 000 000	-20,00
<b>7 Droits et taxes à l'Importation</b>				
1.1.0 DROITS DE DOUANES	128 980 000	124 418 000	-4 562 000	-3,54
1.2.0 REDEVANCE STATISTIQUE	13 301 000	12 851 000	-450 000	-3,38
2.1.1 TAXE LOCALE SUR LES TABACS (DOUANES)	6 700 000	6 500 000	-200 000	-2,99
2.1.7 IMPOT SPECIAL SUR BOISSONS (DOUANES)	1 250 000	1 160 000	-90 000	-7,20
<b>Total</b>	<b>289 041 000</b>	<b>281 339 000</b>	<b>-7 702 000</b>	<b>-2,66</b>

Source : extrait tableau des recettes du Collectif budgétaire 2016, pages 4 et 5

L'analyse du tableau des diminutions révèle que :

- les prévisions de recettes PMU-MALI se chiffrent à 8,000 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 10,000 milliards de FCFA dans le Budget initial 2016, soit une diminution de 2,000 milliards de FCFA ou un taux négatif de 20% ;
- les prévisions de recettes des droits de douanes (Droits et taxes à l'Importation) se chiffrent à 124,418 milliards de FCFA dans le Collectif 2016 contre 128,980 milliards de FCFA dans le budget initial 2016, soit une diminution de 4,562 milliards de FCFA ou un taux négatif de 3,54% ;
- les prévisions de recettes de la redevance statistique s'élèvent à 12,851 milliards de FCFA dans le collectif 2016 contre 13,301 milliards de FCFA dans le Budget initial 2016, soit une diminution de 0,450 milliard de FCFA ou un taux négatif de 3,38% ;
- les prévisions de recettes de l'impôt spécial sur boissons se chiffrent à 1,160 milliard de FCFA dans le Collectif 2016 contre 1,250 milliard de FCFA dans le Budget initial 2016, soit une diminution 0,090 milliard de FCFA ou un taux - 7,20%.

### B.1.3 Budget Spécial d'Investissement (Financement extérieur)

Tableau 5

(en milliers de FCFA)

Sections	Initiales 2016 (1)	Collectif 2016 (2)	Ecart (3)=(2)-(1)	% 4 = (3)/(1)%
<b>90 BUDGET SPECIAL D'INVEST. FINANC.EXTERIEUR (BSI)</b>				
<b>12 DONNS PROJETS ET LEGS</b>				
<b>0 Financement extérieur</b>				
0.0.0 SUBVENTIONS	110 992 880	91 524 000	-19 468 880	-21,27
<b>16 EMPRUNTS PROJETS ET PROG</b>				
<b>0 Financement extérieur</b>				
0.0.0 PRETS	202 500 000	169 220 000	-33 280 000	-19,67
<b>TOTAL BUDGET SPECIAL D'INVEST. FINANC.EXTERIEUR (BSI)</b>	<b>313 492 880</b>	<b>260 744 000</b>	<b>-52 748 880</b>	<b>-20,23</b>

Source : tableau des recettes du Collectif budgétaire 2016 (page7)

Les prévisions de ressources du Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur) s'élèvent à 313,493 milliards de FCFA dans le budget initial 2016 contre 260,744 milliards de FCFA dans le collectif 2016, soit une baisse de 52,749 milliards de FCFA, ou un taux négatif de 20,23%. Cette diminution s'explique par :

- la baisse des subventions qui passent de 110,993 milliards de FCFA dans le budget initial 2016 à 91,524 milliards de FCFA dans le collectif 2016, soit une diminution de 19,469 milliards de FCFA ou un taux négatif de 21,27% ;
- la diminution des prêts qui passent de 202,500 milliards de FCFA dans le budget initial 2016 à 169,220 milliards de FCFA dans le collectif 2016, soit une baisse de 33,280 milliards de FCFA ou un taux négatif de 19,67%.

## B.1.4 Appuis Programmes Sectoriels (Dons)

Tableau 6

(en milliers de FCFA)

Sections	Initiales 2016 (1)	Collectif 2016 (2)	Ecart (3)=(2)-(1)	% 4 = (3)/(1)%
<b>94 APPUIS PROGRAMMES SECTORIELS</b>				
<b>74 DONS PROGRAMMES</b>				
<b>1 Dons Programmes des Institutions Internationales</b>				
0.1.0 Appuis programmes CEDEAO (Energie SA du Mali)				
<b>Total Dons Programmes des Institutions Internationales</b>				
<b>2 Dons Programmes des Gouvernements étrangers</b>				
2.0.2 Appuis programmes Suisse (PDSU)	0	134 477	134 477	#DIV/0!
2.0.3 Appuis programmes Suisse (PACUM)	2 661 000	924 500	-1 736 500	-65,26
2.0.4 Appuis programmes Suisse (ADER)	567 500	567 500	0	0,00
2.0.5 Appuis programmes Suisse (PADE)	500 000	500 000	0	0,00
2.0.6 Appuis programmes Suisse (PENF)	200 000	200 000	0	0,00
2.0.9 Appui Programme partenariat gouvernance	1 339 640	1 339 640	0	0,00
4.1.0 Appui Programmes canada (Santé)	9 625 000	9 625 000	0	0,00
4.1.1 Appui Programmes Canada (Education)	2 500 000	2 500 000	0	0,00
9.0.2 Report ABS exercices antérieurs (Santé)	0	1 664 191	1 664 191	#DIV/0!
9.0.7 Report ABS exercices antérieurs (Education)	0	935 809	935 809	#DIV/0!
<b>Total Dons Programmes des Gouvernements étrangers</b>	<b>17 393 140</b>	<b>18 391 117</b>	<b>997 977</b>	<b>5,74</b>
<b>TOTAL APPUIS PROGRAMMES SECTORIELS</b>	<b>17 393 140</b>	<b>18 391 117</b>	<b>997 977</b>	<b>5,74</b>

Source : tableau des recettes du Collectif budgétaire 2016, page 8

Les prévisions de ressources des appuis budgétaires sectoriels se chiffrent à 17,393 milliards de FCFA dans le budget initial 2016 contre 18,391 milliards de FCFA dans le collectif 2016, soit une augmentation nette de 0,998 milliard de FCFA ou un taux de 5,74%.

Il ressort de la note de présentation du Collectif budgétaire 2016 (page 8) que l'augmentation nette de 0,998 milliard de FCFA est liée au report du reliquat des crédits non consommés (2,6 milliards de FCFA au titre de l'appui budgétaire 2015 du Canada d'une part et la réduction de 1,602 milliard de FCFA de la prévision de l'appui de la Suisse d'autre part.

La répartition par Partenaires Techniques et Financiers est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 (en milliards de FCFA)

Partenaires Techniques et Financiers	Budget initial 2016(1)	Budget rectifié 2016 (2)	Ecart 3= (2-1)
Suisse	5,268	3,666	-1,602
Canada	12,125	12,125	0,000
Report Education	0,000	0,936	0,936
Report Santé	0,000	1,664	1,664
<b>Total</b>	<b>17,393</b>	<b>18,391</b>	<b>0,998</b>

Source: note de présentation du Collectif budgétaire 2016, page 9

### B.1.5 Appuis Programmes Généraux (Dons et prêts)

Tableau 8 (en milliers de FCFA)

95 Appuis Programmes Généraux				
Sections	Initiales 2016 (1)	Collectif 2016 (2)	Ecart (3)=(2)-(1)	% 4 = (3)/(1)%
<b>17 AUTRES EMPRUNTS</b>				
<b>1 Autres emprunts et/ou Dettes Multilatéraux</b>				
0.0.1 Appuis programmes BAD	10 700 000	10 700 000	0	0,00
0.0.2 Appuis programmes Banque Mondiale	20 000 000	20 000 000	0	0,00
0.0.3 Appuis programmes FMI	<b>6 100 000</b>	<b>31 300 000</b>	25 200 000	413,11
0.0.4 Appui programme AFD (France)	0	0	0	0,00
8.0.0 Appui programme chine	0	0	0	0,00
<b>Total Autres emprunts et/ou Dettes Multilatéraux</b>	<b>36 800 000</b>	<b>62 000 000</b>	<b>25 200 000</b>	68,48
<b>1 Dons Programmes des Institutions Internationales</b>				
5.0.0 Appuis programmes Union Européenne	64 000 000	55 757 000	-8 243 000	-12,88
6.0.0 Appui programme BAD	0	0	0	0,00
7.0.0 Appuis programmes Banque Mondiale	0	0	0	0,00
Total dons Programmes institutions internationales	64 000 000	55 757 000	-8 243 000	-12,88
<b>2 Dons Programmes des Gouvernements étrangers</b>			0	0,00
1.0.9 Appuis programmes Pays-Bas	0	0	0	0,00
2.0.0 Appuis programmes Annonces Bruxelles des PTF	0	0	0	0,00
4.0.0 Appuis programmes Danemark	3 306 000	0	-3 306 000	-100,00
7.0.0 Appui programme AFD (France)	0	0	0	0,00
8.0.0 Appui programme Chine	0	0	0	0,00
<b>Total Dons Programmes des Gouvernements étrangers</b>	<b>3 306 000</b>	<b>0</b>	<b>-3 306 000</b>	<b>-100,00</b>
<b>Total Dons Programmes</b>	<b>67 306 000</b>	<b>55 757 000</b>	<b>-11 549 000</b>	<b>-17,15</b>
<b>TOTAL APPUIS PROGRAMMES GENERAUX</b>	<b>104 106 000</b>	<b>117 757 000</b>	<b>13 651 000</b>	<b>13,11</b>

Source : tableau des recettes Collectif budgétaire 2016 page 9

Il ressort du tableau ci-dessus, que les prévisions de ressources des appuis budgétaires généraux se chiffrent à 104,106 milliards de FCFA dans le budget initial 2016 contre 117,757 milliards de FCFA dans le collectif 2016, soit une augmentation



nette de 13,651 milliards de FCFA ou un taux de 13,11%. Cette augmentation nette est imputable aux :

- appuis programmes FMI (Autres Emprunts et/ou Dettes Multilatéraux) : augmentation de 25,200 milliards de FCFA ou un taux de 413,11% ;
- appuis programmes Union Européenne (Dons Programmes des Institutions Internationales) : diminution de 8,243 milliards de FCFA ou un taux négatif de 12,88% ;
- appuis programmes Danemark (Dons Programmes des Gouvernements étrangers) : annulation du montant total (3,306 milliards de FCFA).

La répartition des Appuis Programmes Généraux par PTF est donnée dans le Tableau ci-après :

**Tableau 9**

(en milliards de FCFA)

<b>Partenaires Techniques et Financiers</b>	<b>Budget initial 2016(1)</b>	<b>Budget rectifié 2016 (2)</b>	<b>Ecart 3= (2-1)</b>
<b>Dons Budgétaire</b>	<b>67,306</b>	<b>55,757</b>	<b>-11,549</b>
Danemark	3,306	0,000	-3,306
Union Européenne	64,000	55,757	-8,243
<b>Prêts Budgétaire</b>	<b>36,800</b>	<b>62,000</b>	<b>25,200</b>
Banque Africaine de Développement (BAD)	10,700	10,700	0,000
Banque Mondiale	20,000	20,000	0,000
Fonds Monétaire International	6,100	31,300	25,200
<b>Total ABG dons et prêts</b>	<b>104,106</b>	<b>117,757</b>	<b>13,651</b>

Source : note de présentation du Collectif budgétaire 2016, page 9

### B.1.6 Fonds de remboursement des crédits TVA

**Tableau 10**(en milliers de FCFA)

<b>FONDS DE REMBOURSEMENT DES CREDITS TVA</b>	<b>Budget initial 2016(1)</b>	<b>Budget rectifié 2016 (2)</b>	<b>Ecart 3=2-1</b>
1 Transferts reçus du Budget Général			
0.8.0 Transfert du Budget Général au Fonds de remboursement des crédits TVA	65 000 000	65 400 000	400 000
<b>TOTAL FONDS DE REMBOURSEMENT DES CREDITS TVA</b>	<b>65 000 000</b>	<b>65 400 000</b>	<b>400 000</b>

Source : tableau des recettes du Collectif budgétaire 2016 page 16

Le Fonds de Remboursement des Crédits TVA a augmenté de 0,400 milliard de FCFA résultant de la diminution des recettes fiscales (TVA-TPS) privé du même montant comme indiqué au tableau 4 des diminutions.

### B.1.7 Recettes par Service

Les prévisions de recettes du Budget rectifié 2016 par service d'assiette et de recouvrement se présentent comme suit :

Tableau 11

(en milliards de FCFA)

SERVICES	Recettes initiales		Rectifiées 2016		Evolution=(3-1)		Evolution (4-2)	
	Avec TVA (1)	Crédit TVA (2)	Avec TVA (3)	Crédit TVA (4)	Valeur	Taux	Valeur	Taux
DGD	512,000	24,000	523,000	24,000	11,000	2,15	0,000	0,00
DGI	720,003	41,000	720,003	41,400	0,000	0,00	0,400	0,98
DNTCP	30,000	0,000	28,000	0,000	-2,000	-6,67	0,000	-
DNDC	85,000	0,000	89,200	0,000	4,200	4,94	0,000	-
DGABE	6,000	0,000	4,840	0,000	-1,160	-19,33	0,000	-
DGDP	4,112	0,000	4,112	0,000	0,000	0,00	0,000	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 357,115</b>	<b>65,000</b>	<b>1 369,155</b>	<b>65,400</b>	<b>12,040</b>	<b>0,89</b>	<b>0,400</b>	<b>0,62</b>

Source : note de présentation du Collectif budgétaire 2016, page 10

Il ressort notamment du tableau ci-dessus que le montant des prévisions de recettes des services d'assiette et de recouvrement s'élève à 1 369,155 milliards de FCFA (avec TVA) dans le collectif 2016 contre 1 357,115 milliards de FCFA (avec TVA) dans le Budget initial 2016, soit une augmentation de 65,400 milliards de FCFA ou un taux de progression de 12,04%. Cette augmentation globale recouvre le détail suivant :

❖ *la Direction Générale des Douanes (DGD)*

Les prévisions de recettes de la DGD dans le collectif 2016 s'élèvent à 523,000 milliards de FCFA (avec TVA) contre 512,000 milliards de FCFA (avec TVA) dans le budget initial 2016, soit une augmentation (avec TVA) de 11,000 milliards de FCFA, ou un taux de progression de 2,15% ;

❖ *la Direction Générale des Impôts (DGI)*

Les prévisions de recettes de la DGI dans le Collectif 2016 se chiffrent à 720,003 milliards de FCFA (avec TVA) pour le même montant dans le Budget initial 2016 ;

❖ *la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP)*

Les prévisions de recettes de la DNTCP dans le Collectif 2016 s'élèvent à 28,000 milliards de FCFA contre 30,000 milliards de FCFA dans le Budget initial 2016, soit une diminution de 2,000 milliards de FCFA, ou un taux négatif de 6,67% ;

❖ *la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC)*

Les prévisions de recettes de la DNDC dans le Collectif 2016 se chiffrent à 89,200 milliards de FCFA contre 85,000 milliards de FCFA dans le Budget initial, soit une augmentation de 4,200 milliards de FCFA, ou un taux de 4,94% ;

❖ *la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE)*

Les prévisions de recettes de la DGABE dans le Collectif 2016 s'élèvent à 4,840 milliards de FCFA contre 6,000 milliards de FCFA dans le Budget initial, soit une diminution de 1,160 milliard de FCFA ou un taux de -19,33% ;

❖ *la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP)*

Les prévisions de recettes de la DGDP dans le Collectif 2016 se chiffrent à 4,112 milliards de FCFA pour le même montant dans le Budget initial.

## **B.2ANALYSE DES DEPENSES**

Les prévisions de dépenses du budget d'Etat initial 2016 passent de 2 002,873 milliards de FCFA à 2 058,003 milliards de FCFA dans le budget rectifié, soit une augmentation nette de 55,130 milliards de FCFA ou un taux d'accroissement de 2,75%.

Il ressort de la note de présentation du projet de loi de Finances Rectificative 2016 que cette augmentation s'explique par :

- **la prise en charge** des dépenses nouvelles de **134,112** milliards de FCFA en augmentation, dont entre autres :
  - des dépenses nouvelles au titre de la réalisation des actions intérimaires de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, pour 29,404 milliards de FCFA ;
  - du renforcement de la dotation du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales pour 4,299 milliards de FCFA ;
  - de l'incidence de la nouvelle grille des militaires pour 10,156 milliards de FCFA ;
  - du renforcement de la subvention à EDM-SA de 5 milliards de FCFA ;

- du renforcement des dotations existantes d'environ 19,612 milliards de FCFA destiné à appuyer les secteurs de santé, ainsi que, la contribution aux organismes internationaux ;
  - des dépenses d'investissements sur financement intérieur pour 43,300 milliards de FCFA dont 36 milliards de FCFA pour le Programme d'Aménagement d'Infrastructures Routières Structurantes (PAIRS) ;
  - de l'inscription de nouveaux projets sur financement extérieur pour 11,631 milliards de FCFA, etc. ;
- **la réduction** des dépenses de **78,982** milliards de FCFA, qui porte entre autres sur :
    - des dépenses d'investissements financées sur les ressources intérieures de 10 milliards de FCFA ;
    - des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures de 64,380 milliards de FCFA pour tenir compte de l'état d'exécution des projets au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, la note de présentation du Collectif budgétaire indique des ajustements sans incidence sur le niveau global des dépenses. Il s'agit :

- d'une part de la création d'une ligne budgétaire pour la prise en charge des primes d'intéressement des services d'assiette et de recouvrement (8,000 milliards de FCFA), et
- d'autre part de la restructuration de certaines dépenses courantes en dépenses d'investissement (30,290 milliards de FCFA).

## B.2.1 LA SITUATION DES DEPENSES RECTIFIEES PAR NATURE

La ventilation des dépenses rectifiées par nature se présente au tableau ci-après :

Tableau 12

(En milliards de FCFA)

COMPTES ECONOMIQUES	LOI DE FINANCES 2016		ECART		Poids Comptes /Total LFR (%)
	Initiale (1)	Rectifiée (2)	Montant (3) = (2)-(1)	(4)= (3)/ (1) %	
Personnel	284,851	291,659	6,808	2,39	14,17
Personnel (Fonctionnaires des Collectivités)	115,374	119,374	4,000	3,47	5,80
Matériel et fonctionnement	111,493	113,264	1,771	1,59	5,50
Déplacement et mission	54,015	54,2	0,185	0,34	2,63
Communication et énergie	34,445	34,945	0,500	1,45	1,70
Autres dépenses	99,795	97,273	-2,522	-2,53	4,73
Bourses	17,795	17,795	0,000	0,00	0,86
Equipement et investissement	220,673	277,417	56,744	25,71	13,48
Transferts et subventions	272,034	269,259	-2,775	-1,02	13,08
Dettes	177,068	181,738	4,670	2,64	8,83
Budgets annexes, comptes et fonds spéciaux	83,285	83,685	0,400	0,48	4,07
BSI (financement intérieur)	201,159	238,259	37,100	18,44	11,58
BSI (financement extérieur)	313,493	260,744	-52,749	-16,83	12,67
Appui budgétaire sectoriel	17,393	18,391	0,998	5,74	0,89
<b>TOTAL</b>	<b>2 002,873</b>	<b>2 058,003</b>	<b>55,130</b>	<b>2,75</b>	<b>100,00</b>

Source : note de présentation Collectif budgétaire 2016.

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les modifications concernent les comptes économiques suivants :

**Personnel** : ce compte économique représente 14,17% des charges budgétaires totales de la Loi de Finances Rectificative (LFR) avec un montant de 291,659 milliards de FCFA. Il connaît une augmentation de 6,808 milliards de FCFA par rapport à la Loi de Finances initiale, soit un taux d'accroissement de 2,39%.

**Personnel (Fonctionnaires des Collectivités)** : ce compte économique représente 5,80% des charges budgétaires du Collectif. Le montant affecté passe de 115,374 milliards de FCFA dans la loi de Finances initiale 2016 (LFI) à 119,374 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectifiée, soit une augmentation de 4,000 milliards de FCFA, ou un taux de 3,47%. Cette augmentation est destinée à la prise en charge de l'incidence des avancements, des reclassements, des hiérarchisations du personnel des collectivités territoriales ;

**Matériel et fonctionnement** : la rubrique Matériel et Fonctionnement constitue 5,50% des charges budgétaires de la LFR. Sa dotation de 111,493 milliards de FCFA dans la LFI, passe à 113,264 milliards de FCFA dans le Collectif, soit une faible augmentation de 1,771 milliard de FCFA, ou un taux de 1,59%, imputable au renforcement de la dotation de l'Assemblée Nationale à hauteur de 1,7 milliard de FCFA et la prise en charge des dépenses liées à l'opérationnalisation de deux nouvelles régions (Taoudénit et Ménaka) ;

**Déplacement et mission** : les déplacements et missions représentent 2,63% des charges de la LFR 2016. Ils ont augmenté de 0,185 milliard de FCFA en passant de 54,015 milliards dans le Budget initial à 54,2 milliards de FCFA au Budget rectifié, soit un taux de progression de 0,34% imputable à l'opérationnalisation de deux nouvelles régions ;

**Communication – Energie** : ce compte économique représente 1,70% des charges budgétaires du Collectif. Le montant affecté passe de 34,445 milliards de FCFA dans la loi de Finances initiale 2016 à 34,945 milliards de FCFA à la loi de Finances rectifiée, soit une augmentation de 0,500 milliard de FCFA ou un taux de 1,45% ;

**Autres Dépenses** : la rubrique représente 4,73% des charges budgétaires de la LFR, passant de 99,795 milliards de FCFA dans la LFI 2016, à 97,273 milliards de FCFA dans la LFR. Elle enregistre ainsi une diminution de 2,522 milliards de FCFA soit un taux de -2,53%, qui s'explique par :

- l'inscription de :
  - 1,500 milliard de FCFA représentant le fonctionnement du comité de suivi du DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) ;
  - 5,000 milliards de FCFA destinés à la prise en charge du référendum ;
  - 2,184 milliards de FCFA pour l'élection des Conseillers Communaux ;
  - 0,165 milliard de FCFA pour l'opérationnalisation de deux nouvelles régions ;
- le reclassement des dépenses de formation d'un montant de 11,371 milliards de FCFA en « Etudes et recherche (formation) » dans le souci d'assurer la cohérence dans le profil des dépenses budgétaires.

**Bourses** : ce compte économique n'a pas connu de variation. Il constitue 0,86% des dépenses du Budget d'Etat ;

**Equipement et Investissement** : ce compte économique représente 13,48% des charges du Collectif budgétaire. Il connaît une augmentation de 56,744 milliards de FCFA, ou un taux de 25,71%, en passant de 220,673 milliards de FCFA dans la LFI à 277,417 milliards de FCFA au Collectif budgétaire. Cette augmentation est imputable entre autres :

- ✓ à la prise en charge de certains projets dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali pour 15,420 milliards de FCFA ;
- ✓ au renforcement du Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales à hauteur de 4,299 milliards de FCFA ;
- ✓ au report du reliquat des ressources SOTELMA pour 3,040 milliards de FCFA ;
- ✓ à la prise en compte du reclassement en dépenses d'équipement des dotations d'un montant cumulé de 28,764 milliards de FCFA ;

**Transferts et Subventions** : cette rubrique, qui représente 13,08% des charges du Collectif budgétaire, enregistre une diminution en passant de 272,034 milliards de FCFA dans la LFI à 269,259 milliards de FCFA dans la LFR, soit une réduction de 2,775 milliards de FCFA ou un taux de -1,02% ;

**Dettes** : pour un taux de 8,83% des charges du Collectif budgétaire 2016, ce compte économique est passé de 177,068 milliards de FCFA dans la loi de Finances initiale 2016 à 181,738 milliards de FCFA au Collectif budgétaire, soit une augmentation de 4,670 milliards de FCFA ou un taux de 2,64% due à la prise en charge de l'apurement des arriérés de certains projets routiers de l'Equipement, des Transports et du Désenclavement dont la réhabilitation de l'Avenue An 2000 à Ségou pour 4,172 milliards de FCFA ;

**Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux** : ils représentent 4,07% des charges budgétaires dans la loi de Finances rectifiée. Ce compte économique, avec une dotation de 83,285 milliards de FCFA, passe à 83,685 milliards de FCFA dans la LFR,

soit une augmentation de 0,400 milliard de FCFA ou un taux de 0,48%, due au renforcement du fonds de remboursement de crédits TVA ;

**BSI (financement intérieur)** : au niveau des Pouvoirs Publics et Administrations Centrales, le BSI (financement intérieur) passe de 189,959 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale à 227,059 milliards de FCFA dans la LFR soit une variation nette de 37,100 milliards de FCFA, ou un taux de 18,44%. Cette rubrique représente 11,58% des charges totales du Collectif budgétaire ;

**BSI (financement extérieur)** : le Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur), représente 12,67% des charges de la LFR. Son montant est passé de 313,493 milliards de FCFA dans la LFI, à 260,744 milliards de FCFA au Collectif budgétaire 2016, soit une diminution nette de **52,749** milliards de FCFA, ou un taux de -16,83%, imputable à :

- **l'inscription de 11,631 milliards** de FCFA en faveur de 06 nouveaux projets, dont entre autres :
  - projet de Taoussa pour 4,675 milliards de FCFA ;
  - projet de construction de liaison double terne Sikasso-Bougouni-Bamako pour 5,000 milliards de FCFA ;
- **la baisse** de l'estimation du financement extérieur du BSI de **64,380** milliards de FCFA pour tenir compte du niveau d'exécution en 2015 et la restructuration du financement des projets du PAIRS ;

**Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS)** : l'ABS représente 0,89% des charges du Collectif budgétaire. Les inscriptions passent de 17,393 milliards de FCFA dans la loi de Finances initiale, à 18,391 milliards de FCFA dans la loi de Finances rectificative, soit un accroissement net de 0,998 milliard de FCFA ou un taux de 5,74%, imputable :

- au report de l'ABS du Canada non exécuté de l'exercice 2015 pour 2,6 milliards de FCFA,
- à la réduction de l'ABS décentralisé de la Coopération Suisse pour 1,602 milliard de FCFA.

## **B.2.2 SITUATION DES DEPENSES BUDGETAIRES PAR SECTEURS D'INTERVENTION**

Les dépenses budgétaires suivant les secteurs d'intervention de l'Etat sont présentées dans les tableaux ci-après :



**Tableau 13 : Ratios par rapport aux charges récurrentes (%)**

DESIGNATION	LFI 2016 (1)	LFR 2016 (2)	Ecart (3) = (2)–(1)
Education Nationale	37,02	36,37	-0,65
Santé	11,84	12,18	0,34
Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education)	7,57	7,9	0,33
Développement Rural	3,32	3,37	0,05
Equip-Transport-Urbanisme et Communication	2,53	2,52	-0,01
Forces Armées et Sécurité	16,73	17,16	0,43
Mine, Hydraulique et Industrie	1,73	1,68	-0,05
Pouvoirs Publics et Administration	17,04	17,22	0,18
Dotations Non Réparties	2,22	1,6	-0,62
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>

Source : note de présentation du Collectif Budgétaire 2016.

Il ressort de l'analyse du tableau des ratios par rapport aux charges récurrentes que :

- cinq (5) rubriques [Développement Rural, Forces Armées et Sécurité, Santé, Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education), Pouvoirs Publics et Administration] enregistrent des accroissements de leurs pourcentages par rapport à la loi de Finances initiale ;
- quatre (4) postes (Education Nationale, Equipement-Transports-Urbanisme et Communication, Mine-Hydraulique et Industrie ; Dotations Non Réparties), connaissent une baisse de leurs pourcentages par rapport au budget initial ;
- le secteur Education enregistre les pourcentages les plus élevés au niveau des charges récurrentes (37,02% et 36,37%), suivi de Pouvoirs Publics et Administration (17,04% et 17,22%) et des Forces Armées et de Sécurité (16,73% et 17,16%) ;
- les pourcentages les plus faibles des charges récurrentes de la LFR de 2016 sont enregistrés au niveau des postes Dotations Non Réparties (1,6%) ; Mine, Hydraulique et Industrie (1,68%) ; Equipement-Transports-Urbanisme et Communication (2,52%) et Développement Rural (3,37%).

**Tableau 14 : Ratios globaux par rapport à l'ensemble du budget rectifié (%)**

DESIGNATION	LFI 2016 (1)	LFR 2016 (2)	Ecart (3) = (2) – (1)
Education Nationale	16,93	16,25	-0,68
Santé	5,94	5,99	0,05
Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education)	4,19	4,23	0,04
Développement Rural	15,01	15,01	0
Equip-Transport-Urbanisme et Communication	8,55	8,42	-0,13
Forces Armées et Sécurité	15,76	15,72	-0,04
Principal et Intérêt de la Dette	7,42	7,22	-0,2
Mine, Hydraulique et Industrie	4,39	4,44	0,05
Pouvoirs Publics et Administration	12,76	12,9	0,14
<b>Dotations Non Réparties</b>	<b>9,05</b>	<b>9,82</b>	<b>0,77</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0</b>

Source : note de présentation du Collectif Budgétaire 2016

Le tableau des ratios globaux par rapport au total des prévisions de dépenses du budget rectifié en pourcentage, fait ressortir que :

- quatre (4) rubriques connaissent une baisse de leur part dans les dépenses totales par rapport au budget initial. Il s'agit de : Education Nationale, Equipement-Transport-Urbanisme et Communication, Forces Armées et Sécurité, Principal et Intérêt de la Dette ;
- cinq (5) rubriques enregistrent des augmentations de leur part dans les dépenses totales du budget par rapport à la loi de Finances initiale : Santé ; Secteurs Sociaux (Sans la Santé et l'Education) ; Mine-Hydraulique- Industrie ; Pouvoirs Publics-Administration ; et Dotations Non Réparties ;
- le secteur Développement Rural (15,01%) n'a pas connu de variation ;
- les ratios globaux du secteur Education Nationale, avec respectivement des taux de 16,93% et 16,25% des dépenses totales de la LFI et LFR occupent le premier rang ;
- le secteur Forces Armées et Sécurité avec respectivement des taux de 15,76 % et 15,72% des dépenses totales de la LFI et LFR occupent le second rang ;
- le secteur Développement Rural avec le taux de 15,01% des dépenses totales dans le budget initial et rectifié occupe le troisième rang des ratios globaux.

La présentation des prévisions de dépenses par « Budget » et par « Section » qui retrace le détail des modifications figure dans les tableaux suivants :

## B.2.3. SITUATION DES DEPENSES PAR BUDGET

Tableau 15 : Dépenses par Budget

(En milliers de FCFA)

LIBELLE	LFI_2016 (1)	LFR_2016 (2)	Ecart (3) = 2-1	% = 3 / 1 %	Ratio Type budget/Total dépenses LFR
<b>BUDGET GENERAL</b>					
<b>Pouvoirs Publics et Administrations Centrales</b>					
Personnel	207 282 153	214 090 303	6 808 150	3,28	
Matériel et Fonctionnement	82 215 442	83 892 732	1 677 290	2,04	
Déplacements et Missions	49 945 150	49 945 150	0	0,00	
Communication et Energie	24 260 612	24 260 612	0	0,00	
Autres Dépenses	66 604 375	75 288 868	8 684 493	13,04	
Bourses	17 128 300	17 128 300	0	0,00	
Equipement et Investissement	220 673 693	265 553 519	44 879 826	20,34	
Transfert & Subvention	260 433 975	257 573 014	-2 860 961	-1,10	
Dettes	177 067 836	181 737 766	4 669 930	2,64	
BSI Financement Intérieur	189 959 000	227 059 000	37 100 000	19,53	
BSI Financement extérieur	313 492 880	260 743 880	-52 749 000	-16,83	
Appui Budgétaire	12 125 000	14 725 000	2 600 000	21,44	
Personnel (Collectivité)	12 756 190	16 756 190	4 000 000	31,36	
<b>TOTAL Pouvoirs Publics et Administrations Centrales</b>	<b>1 633 944 606</b>	<b>1 688 754 334</b>	<b>54 809 728</b>	<b>3,35</b>	<b>82,06</b>
<b>Administrations Déconcentrées des Régions</b>			0	#DIV/0!	
Personnel	77 568 932	77 568 932	0	0,00	
Matériel et Fonctionnement	29 277 242	29 370 952	93 710	0,32	
Déplacement et Mission	4 069 928	4 254 928	185 000	4,55	
Communication et Energie	10 184 459	10 684 459	500 000	4,91	
Autres Dépenses	33 190 832	21 984 675	-11 206 157	-33,76	
Bourses	666 435	666 435	0	0,00	
Equipement et Investissement	0	11 864 157	11 864 157	#DIV/0!	
Transfert & Subvention	11 599 553	11 685 553	86 000	0,74	
BSI Financement Intérieur	11 200 000	11 200 000	0	0,00	
Appui Budgétaire	5 268 140	3 666 117	-1 602 023	-30,41	
Personnel (Collectivité)	102 617 447	102 617 447	0	0,00	
<b>TOTAL Administrations Déconcentrées des Régions</b>	<b>285 642 968</b>	<b>285 563 655</b>	<b>-79 313</b>	<b>-0,03</b>	<b>13,88</b>
<b>TOTAL BUDGET GENERAL</b>	<b>1 919 587 574</b>	<b>1 974 317 989</b>	<b>54 730 415</b>	<b>2,85</b>	<b>95,93</b>
<b>Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux</b>			0	#DIV/0!	
Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux			0	#DIV/0!	
TOTAL BUDGETS ANNEXES, COMPTES ET FONDS SPECIAUX	83 285 030	83 685 030	400 000	0,48	
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES, COMPTES &amp; FONDS SPECIAUX</b>	<b>83 285 030</b>	<b>83 685 030</b>	<b>400 000</b>	<b>0,48</b>	
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES, COMPTES &amp; FONDS SPECIAUX</b>	<b>83 285 030</b>	<b>83 685 030</b>	<b>400 000</b>	<b>0,48</b>	<b>4,07</b>
<b>TOTAL BUDGET D'ETAT</b>	<b>2 002 872 604</b>	<b>2 058 003 019</b>	<b>55 130 415</b>	<b>2,75</b>	

Source : tableau des Dépenses Rectifiées 2016 (Répartition des dépenses par budget).

Il ressort du tableau de présentation des dépenses par Budget que les dépenses du Budget d'Etat rectifié se chiffrent à 2 058,003 milliards de FCFA contre des dotations initiales de 2 002,873 milliards de FCFA.

L'augmentation nette se chiffre à 55,130 milliards de FCFA soit 2,75% des dotations initiales et se répartit entre le Budget Général et les Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux.

Le Budget Général, représente 95,93% des dépenses totales de la LFR et passe de 1 919,588 milliards de FCFA dans la loi de Finances initiale à 1 974,318 milliards de FCFA au Collectif budgétaire, soit un accroissement de 54,730 milliards des FCFA et un taux de 2,85%.

Les Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux représentent 4,07% des charges totales de la LFR avec un montant de 83,685 milliards de FCFA, contre 83,285 milliards de FCFA au budget initial, soit une augmentation de 0,400 milliard de FCFA ou un taux de 0,48%.

Les Pouvoirs Publics et Administrations Centrales enregistrent 1 688,754 milliards de FCFA dans la LFR, soit **82,06%** des charges du budget d'Etat rectifié. Ils connaissent une augmentation de 54,810 milliards de FCFA ou un taux de 3,35%.

Les prévisions de dépenses des Administrations Déconcentrées des Régions se chiffrent à 285,564 milliards de FCFA soit 13,88% des charges du budget d'Etat. Elles connaissent une baisse de 0,079 milliard de FCFA ou un taux de -0,03%.

Les Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux connaissent une augmentation de 0,400 milliard de FCFA, soit un taux de 0,48%.

#### **B.2.4.SITUATION DES DEPENSES PAR SECTION**

(VOIR TABLEAU 5 EN ANNEXE 2)

Il ressort du tableau portant répartition des crédits par Section que :

- sept (07) sections sont créées qui enregistrent des prévisions cumulées de 34,029 milliards de FCFA, soit 1,65% des charges totales de la LFR :

Tableau 16

(EN MILLIERS DE FCFA)

N°	Sections	LIBELLE	LFI 2016 (1)	LFR 2016 (2)	Poids Sections /Total LFR (%)
1	223	Office Central Lutte contre Enrichissement Illicite	0	1 038 438	0,05
2	334	Autorité Protection Données à Caractère Personnel	0	348 336	0,02
3	400	Ministère de la Recherche Scientifique	0	1 303 344	0,06
4	732	Haute Autorité de la Communication	0	345 258	0,02
5	822	Ministère de l'Elevage et de la Pêche	0	29 493 856	1,43
6	909	Région de Taoudénit	0	800 000	0,04
7	910	Région de Ménaka	0	700 000	0,03
<b>TOTAL</b>				<b>34 029 232</b>	<b>1,65</b>

Source : note de présentation de la loi de finances rectificative 2016 de l'UNACEM.

- trente (30) sections connaissent des augmentations : Cf. **Tableau 17** ci-après :

**Tableau 17**(En milliers de FCFA)

N°	Sections	LIBELLE	LFI 2016 (1)	LFR 2016 (2)	ECARTS		Poids Sections /Total LFR (%)
					Valeurs	%	
					(3)= (2)-(1)	(4)= (3)/(1) %	
1	990	Charges Communes	420 865 355	467 436 753	46 571 398	11,07	22,71
2	110	Assemblée Nationale	13 969 052	15 808 052	1 839 000	13,16	0,77
3	180	Min des Aff. Etrangères, Coop. Intern. &Intégr. Afric.	32 325 201	32 358 978	33 777	0,1	1,57
4	210	Ministère de la Défense & des Anciens Combattants	211 449 213	218 118 363	6 669 150	3,15	10,6
5	223	Office Central Lutte contre Enrichissement Illicite	0	1 038 438	1 038 438	#DIV/0!	0,05
6	230	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	41 784 613	43 974 613	2 190 000	5,24	2,14
7	334	Autorité Protection Données à Caractère Personnel	0	348 336	348 336	#DIV/0!	0,02
8	335	Ministère Décentralisation et de la Réforme de l'Etat	4 428 183	4 445 037	16 854	0,38	0,22
9	340	Ministère des Affaires Religieuses et du Culte	716 882	766 882	50 000	6,97	0,04
10	400	Ministère de la Recherche Scientifique	0	1 303 344	1 303 344	#DIV/0!	0,06
11	410	Ministère de l'Education Nationale	50 566 172	52 728 608	2 162 436	4,28	2,56
12	610	Ministère Santé & Hygiène Publique	51 591 050	53 755 241	2 164 191	4,19	2,61
13	726	Ministère des Mines	3 275 048	3 475 048	200 000	6,11	0,17
14	732	Haute Autorité de la Communication	0	345 258	345 258	#DIV/0!	0,02
15	740	Ministère Domaines Etat, Affaires Foncières	5 007 882	5 357 074	349 192	6,97	0,26
16	745	Ministère Urbanisme et Habitat	10 593 077	13 593 077	3 000 000	28,32	0,66
17	760	Ministère Equipement, Transports et Désenclavement	113 338 103	119 864 878	6 526 775	5,76	5,82
18	822	Ministère de l'Elevage et de la Pêche	0	29 493 856	29 493 856	#DIV/0!	1,43
19	850	Commissariat Sécurité Alimentaire	6 242 990	7 242 990	1 000 000	16,02	0,35
<b>20</b>	<b>222</b>	<b>Institut National Formation Judiciaire</b>	<b>214 469</b>	<b>465 939</b>	<b>251 470</b>	<b>117,25</b>	<b>0,02</b>
21	331	Agence Nat d'Investissement Collect. Territoriales	10 918 500	15 217 900	4 299 400	39,38	0,74
22	434	Centre Formation Perfectionnement Statistique	131 800	173 300	41 500	31,49	0,01
23	668	Caisse Malienne de Sécurité Sociale	37 658 017	41 645 023	3 987 006	10,59	2,02
<b>24</b>	<b>724</b>	<b>Autorité Aménagement Taoussa (AAT)</b>	<b>748 129</b>	<b>9 223 129</b>	<b>8 475 000</b>	<b>1132,83</b>	<b>0,45</b>
<b>25</b>	<b>725</b>	<b>Agence des Energies Renouvelables du Mali</b>	<b>217 334</b>	<b>508 334</b>	<b>291 000</b>	<b>133,9</b>	<b>0,02</b>
26	902	Région de Koulikoro	43 748 460	43 753 410	4 950	0,01	2,13
27	907	Région de Gao	17 246 006	17 247 606	1 600	0,01	0,84
28	909	Région de Taoudénit	0	800 000	800 000	#DIV/0!	0,04
29	910	Région de Ménaka	0	700 000	700 000	#DIV/0!	0,03
30	970	Comptes et Fonds Spéciaux	77 871 000	78 271 000	400 000	0,51	3,8
<b>Total</b>			<b>1 154 906 536</b>	<b>1 279 460 467</b>	<b>124 553 931</b>		

Source : Tableau de répartition des dépenses par section.

Il ressort du tableau ci-dessus que :

- trois (3) sections enregistrent plus de 100% d'augmentation de leurs prévisions :
  - section 222 Institut National Formation Judiciaire (117,25%) ;
  - section 724 Autorité Aménagement Taoussa (AAT) (1132,83%) ;
  - section 725 Agence Energies Renouvelables Mali (133,90%).
- vingt (20) sections connaissent des annulations de crédits, Cf. **Tableau 18** ci-dessous :

**Tableau 18**

(En milliers de FCFA)

N°	Sections	LIBELLE	LFI 2016 (1)	LFR 2016 (2)	ECARTS		Poids Sections /Total LFR (%)
					Valeurs	%	
					(3)= (2)-(1)	(4)= (3)/(1)%	
1	130	Primature	12 624 413	11 237 639	-1 386 774	-10,98	0,55
2	182	Min Coop. Internationale & Intégration Africaine	893 561	589 986	-303 575	-33,97	0,03
3	220	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	11 748 957	10 674 777	-1 074 180	-9,14	0,52
4	310	Ministère de l'Economie et des Finances	60 538 551	45 489 359	-15 049 192	-24,86	2,21
5	323	Min. Emploi, Form. Prof. Jeunesse et Const. Citoy.	11 061 077	10 061 077	-1 000 000	-9,04	0,49
6	330	Min de l'Administration Territoriale	5 621 181	5 604 327	-16 854	-0,3	0,27
7	412	Ministère Enseig. Supérieur & Rech. Scientifique	23 947 034	18 666 862	-5 280 172	-22,05	0,91
8	660	Min. Solidarité Act° Humanit et Réconstr du Nord	7 880 752	6 880 752	-1 000 000	-12,69	0,33
9	714	Min Environnement, Assainist et Dévelop. Durable	17 711 908	16 481 908	-1 230 000	-6,94	0,8
10	720	Ministère de l'Energie et de l'Eau	46 586 171	43 445 171	-3 141 000	-6,74	2,11
<b>11</b>	<b>730</b>	<b>Min Econ Numérique, Info et Communication</b>	<b>7 534 942</b>	<b>2 534 942</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-66,36</b>	<b>0,12</b>
12	820	Ministère de l'Agriculture	179 113 874	147 679 468	-31 434 406	-17,55	7,18
13	316	Institut National de la Statistique	1 862 057	1 820 557	-41 500	-2,23	0,09
14	835	Office Riz Ségou	9 899 077	8 019 077	-1 880 000	-18,99	0,39
15	900	District de Bamako	57 918 832	57 795 832	-123 000	-0,21	2,81
16	901	Région de Kayes	32 445 372	32 325 972	-119 400	-0,37	1,57
17	903	Région de Sikasso	47 996 534	47 327 321	-669 213	-1,39	2,3
18	904	Région de Ségou	34 566 677	34 448 177	-118 500	-0,34	1,67
19	905	Région de Mopti	28 225 582	28 150 582	-75 000	-0,27	1,37
20	906	Région de Tombouctou	17 576 930	17 096 180	-480 750	-2,74	0,83
<b>Total</b>			<b>615 753 482</b>	<b>546 329 966</b>	<b>-69 423 516</b>		

Source : Tableau de répartition des dépenses par section.

Il ressort du tableau que les prévisions de dépenses du Ministère de l'Economie Numérique, Information et Communication (section 730) connaissent une réduction de 66,36% de leur montant initial.

### B.2.5 Situation des Mesures Nouvelles par section de la LFR

La situation des Mesures Nouvelles par section se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 19

(En milliers de FCFA)

N°	Sections	LIBELLE	Mesures Nouvelles
1	990	Charges Communes	16 944 200
2	220	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	200 000
3	223	Office Central Lutte Contre Enrichissement Illicite	1 038 438
4	334	Autorité Protection Données à Caractère Personnel	348 336
5	340	Ministère des Affaires Religieuses et du Culte	50 000
6	400	Ministère de la Recherche Scientifique	1 018 114
7	410	Ministère de l'Education Nationale	1 226 627
8	640	Ministère de la Promotion de la Femme, Enfant et Famille	360 000
9	714	Min. Environnement, Assainissement et Développement Durable	70 000
10	720	Ministère de l'Energie et de l'Eau	6 150 000
11	726	Ministère des Mines	200 000
12	732	Haute Autorité de la Communication	345 258
13	760	Ministère Equipement, Transports et Désenclavement	2 526 775
14	820	Ministère de l'Agriculture	5 900 000
15	822	Ministère de l'Elevage et de la Pêche	1 166 845
16	850	Commissariat à la Sécurité Alimentaire	1 000 000
17	222	Institut National de Formation Judiciaire	251 470
18	331	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales	8 449 398
19	724	Autorité pour l'Aménagement de TAOUSSA (AAT)	4 775 000
20	835	Office Riz Ségou	3 000 000
21	903	Région de Sikasso	45 000
22	905	Région de Mopti	45 000
23	909	Région de Taoudénit	800 000
24	910	Région de Ménaka	700 000
<b>TOTAL</b>			<b>56 610 461</b>

**Source** : Projet de loi N°2016\_\_/AN-RM portant modification de la loi N°2015-054 du 22 décembre 2015 portant loi de Finances pour l'exercice 2016

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que vingt-quatre (24) sections enregistrent des mesures nouvelles positives pour un montant de 56,610 milliards de FCFA.

### B.2.6 DEFICIT BUDGETAIRE

Les dépenses de la loi de Finances rectificative (LFR) se chiffrent à 2 058 003 019 000 FCFA pour des ressources de 1 802 046 334 000 FCFA, soit un déficit de 255 956 685 000 FCFA contre 174 766 367 000 FCFA prévus au budget initial (LFI), soit un accroissement de 81 190 318 000 FCFA ou 46,46% du déficit initial.

### C. SITUATION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA ET DE LA CEDEAO

De par notre appartenance à ces deux zones, un accent particulier sera mis sur la convergence.

### a. Etat de la convergence de l'UEMOA

Sur la base des nouveaux critères de convergence, le Mali respectera trois (03) critères sur cinq (05) en 2016 :

- deux (02) critères de premier rang : le taux d'inflation et l'encours de la dette publique rapporté au PIB ;
- un (01) critère de second rang : masse salariale sur recettes fiscales.

Tableau 20 : Position du Mali face aux nouveaux critères de convergence de l'UEMOA <sup>2</sup>

Critères de convergence	Norme UEMOA	2016	
		LF	LFR
<b>Critères de premier rang</b>			
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en % PIB	$\geq -3\%$	-3,4%	-4,3%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	<b>2,3%</b>	<b>1,0%</b>
Encours de la dette publique rapporté au PIB	$\leq 70\%$	<b>35,4%</b>	<b>35,4%</b>
<b>Critères de second rang</b>			
Masse salariale sur recettes fiscales	$\leq 35\%$	<b>32,7%</b>	<b>33,4%</b>
Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	14,7%	14,8%
<b>Nombre de critères respectés</b>		<b>3</b>	<b>3</b>

Source : Note de présentation du collectif budgétaire 2016 p.19

### b. Etat de la convergence de la CEDEAO

Par rapport à la surveillance multilatérale de la CEDEAO, le Mali respectera en 2016 quatre (04) critères de convergence applicables aux pays de l'UEMOA comme en 2015 dont :

- un (01) critère de premier rang : le taux d'inflation en fin de période ;
- trois (03) critères de second rang : (i) non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés, (ii) masse salariale rapportée aux recettes

<sup>2</sup>Les indicateurs utilisant comme dénominateur le PIB ont été calculés avec le nouveau PIB



fiscales et (iii) les investissements publics financés sur les ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales.

Tableau 21 : Position du Mali face aux critères de convergence de la CEDEAO <sup>3</sup>.

Critères de convergence	Norme CEDEAO	2016	
		LF	LFR
<b>Critères de premier rang</b>			
Ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	≤ 4%	5,8%	6,3%
Taux d'inflation en fin de période	≤ 5%	<b>2,3%</b>	<b>1,0%</b>
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ≤ 10% des recettes fiscales de l'année antérieure*	≤ 10%		
Réserves de change en mois d'importations*	≥ 6		
<b>Critères de second rang</b>			
Non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés	0%	<b>0,0%</b>	<b>0,0</b>
Ratio recettes fiscales /PIB	≥20%	14,7%	14,8%
Masse salariale/recettes fiscales ≤35%	≤ 35%	<b>32,7%</b>	<b>33,4%</b>
Ratio investissements publics financés sur les ressources intérieures/Recettes ≥20% fiscales	≥ 20%	<b>32,6%</b>	<b>40,0%</b>
Stabilité du taux de change réel *			
Taux d'intérêt réel positif *			
<b>Nombre de critères respectés</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

\* Non applicable aux pays de l'UEMOA Source : Note de présentation du collectif budgétaire 2016 p.20

## D. SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET D'ETAT AU 31 MARS 2016

### a. Situation d'exécution des recettes au 31/03/2016

Le budget d'Etat 2016 a été exécuté en recettes à 317,326 milliards de FCFA sur une prévision de 1 828,106 milliards de FCFA soit un taux de 17,36%.

La situation d'exécution des recettes au 31 mars 2016 se présente dans le tableau suivant :

<sup>3</sup>Idem avec la note de bas de page N°2

**Tableau 22**

(en milliards de FCFA)

Désignation	Prévisions initiales 2016	Recouvrements au 31 mars 2016	Rec./Prev (%)
Douanes	488,000	129,077	26,45
Impôts	679,003	162,266	23,90
Trésor	30,000	7,088	23,63
Domaines et cadastre	85,000	11,101	13,06
Administration des biens de l'Etat	6,000	0,144	2,40
Dette publique	4,112	0,822	19,99
Budget Spécial Investissement (financement extérieur)	313,493	0,046	0,01
Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux	83,285	5,541	6,65
PSTE	17,714	1,241	7,01
Appuis Budgétaires	121,499	0,000	0,00
<b>Total</b>	<b>1 828,106</b>	<b>317,326</b>	<b>17,36</b>

Source : Note de présentation du Collectif budgétaire 2016, page 1

De l'examen de la situation d'exécution du budget d'Etat au 31 mars 2016, il ressort une faible mobilisation des ressources extérieures. S'agissant des services de recouvrement, on pourrait afficher un certain optimisme bien que la date indiquée ne soit pas un repère significatif.

### b) Situation d'exécution des dépenses au 31 /03/ 2016

A la date du 31 mars 2016, le budget d'Etat a été exécuté (crédits liquidés) en dépenses à hauteur de 288,078milliards de FCFA pour des dotations budgétaires de 2 002,873milliards de FCFA, soit un taux global de 20,67%.

Le tableau ci-après enregistre les taux d'exécution par budget :

**Tableau 23**(En milliers de FCFA)

LIBELLE	Dotations Budgétaires (1)	Crédits Engagés (2)	Crédits Liquidés (3)	Taux d'exécution (2/1)*100 (Engagement)	Taux d'exécution (3/1)*100 (Liquidation)
Pouvoirs Publics et Administrations Centrales	1 633 771 156	319 154 172	226 566 468	19,53	<b>13,87</b>
Administrations Déconcentrées des Régions	285 816 418	89 378 856	55 970 142	31,27	<b>19,58</b>
<b>TOTAL BUDGET GENERAL</b>	<b>1 919 587 574</b>	<b>408 533 028</b>	<b>282 536 610</b>	<b>21,28</b>	<b>14,72</b>
Budgets Annexes Comptes et Fonds Spéciaux	83 285 030	5 541 422	5 541 422	6,65	<b>6,65</b>
<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES, COMPTES ET FONDS SPECIAUX</b>	<b>83 285 030</b>	<b>5 541 422</b>	<b>5 541 422</b>	<b>6,65</b>	<b>6,65</b>
<b>TOTAL BUDGET D'ETAT</b>	<b>2 002 872 604</b>	<b>414 074 450</b>	<b>288 078 032</b>	<b>20,67</b>	<b>14,38</b>

Source : situation d'exécution au 31/03/2016 (Répartition des dépenses par budget).

Il ressort du tableau ci-dessus que :

### AU NIVEAU DES ENGAGEMENTS

- le taux d'exécution global du Budget d'Etat est de 20,67% au 31 mars 2016. Ce taux recouvre, par budget, les réalités suivantes :
  - ✓ Budget Général : 21,28%.
  - ✓ Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux : 6,65%
- les crédits engagés sont contenus dans les dotations,

### AU NIVEAU DES LIQUIDATIONS

- le taux d'exécution global du Budget d'Etat est de 14,38% au 31 mars 2016. Ce taux recouvre, par budget, les réalités suivantes :
  - ✓ Budget Général : 14,72%.
  - ✓ Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux : 6,65%
- les crédits engagés sont contenus dans les dotations,
- les crédits liquidés sont contenus dans les engagements.

## **III. CONTENU DU PROJET DE LOI**

Il comprend un article qui modifie les dispositions des articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 28, et 33 de la Loi n°2015-054 du 22 décembre 2015 portant Loi de Finances pour l'exercice 2016.

### CHAPITRE I : LES RESSOURCES

**ARTICLE 3 (Nouveau)** : Les ressources du budget de l'Etat sont évaluées comme suit :

<b>Budget Général</b>	<b>1 718 361 304 000</b>
<i>Budget National</i>	<i>1 321 469 187 000</i>
<i>Budget Spécial d'Investissement</i>	<i>260 744 000 000</i>
<i>Appuis budgétaires</i>	<i>136 148 117 000</i>
<b>Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux</b>	<b>83 685 030 000</b>
<i>Budgets Annexes</i>	<i>5 414 030 000</i>
<i>Comptes et Fonds Spéciaux</i>	<i>78 271 000 000</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 802 046 334 000</b>

Le détail figure dans l'Etat A (nouveau) annexé à la présente loi.

## **CHAPITRE II : LES CHARGES**

**ARTICLE 4 (Nouveau)** : Le plafond des crédits inscrits au budget de l'Etat rectifié pour 2016 est de **DEUX MILLE CINQUANTE HUIT MILLIARDS TROIS MILLIONS DIX NEUF MILLE (2 058 003 019 000) FCFA** répartis comme suit :

<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>1 170 642 346 000</b>
<b>Dépenses en capital</b>	<b>887 360 673 000</b>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>517 393 997 000</i>
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	<i>92 549 000 000</i>
<i>Dépenses d'investissement hors crédits de paiement</i>	<i>277 417 676 000</i>

**ARTICLE 5 (Nouveau)** : Dans la limite du plafond fixé à l'article 4 ci-dessus, sont inscrits les crédits, par Section et Titre (Voir tableaux pages 4 à 96).

**ARTICLE 6 (Nouveau)** : Le montant des crédits ouverts pour 2016, au titre des services votés du Budget Général, est fixé à la somme de : **MILLE NEUF CENT DIX SEPT MILLIARDS SEPT CENT SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT HUIT MILLE (1 917 707 528 000) FCFA** dont **CINQ CENT DIX SEPT MILLIARDS TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE (517 393 997 000) FCFA** au titre des crédits de paiement.

**ARTICLE 7 (Nouveau)** : Il est ouvert pour l'exercice 2016, au titre des mesures nouvelles du Budget Général, des crédits d'un montant de **CINQUANTE SIX MILLIARDS SIX CENT DIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE UN MILLE (56 610 461 000) FCFA**.

**Article 8 (Nouveau)**: Le montant des crédits ouverts pour 2016, au titre des services votés des budgets annexes, est fixé à la somme de **CINQ MILLIARDS QUATRE CENT QUATORZE MILLIONS TRENTÉ MILLE (5 414 030 000) FCFA** ainsi répartie :

- Entrepôt du Mali au Sénégal (EMASE)	<b>1 853 165 000</b>
- Entrepôt du Mali au Togo (EMATO)	<b>749 488 000</b>

- Entrepôt du Mali en Côte d'Ivoire (EMACI)	1 100 745 000
- Entrepôt du Mali en Guinée (EMAGUI)	501 400 000
- Entrepôt du Mali en Mauritanie (EMAMAU)	575 732 000
- Entrepôt du Mali au Ghana (EMAGHA)	633 500 000

**Article 9 (Nouveau):** Le montant des crédits pour l'exercice budgétaire 2016, au titre des mesures nouvelles des budgets annexes, est fixé à la somme de **zéro (0) FCFA**.

**Article 10 (Nouveau) :** Le montant des crédits ouverts pour 2016, au titre des services votés des comptes spéciaux du Trésor, est fixé à la somme de **SOIXANTE DIX HUIT MILLIARDS DEUX CENT SOIXANTE ONZE MILLIONS (78 271 000 000) FCFA** ainsi répartie :

Fonds de Remboursement des crédits TVA	65 400 000 000
Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique	1 781 000 000
Fonds National d'Appui à l'Agriculture	5 000 000 000
Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière	3 857 500 000
Programme de Développement des Ressources Minérales	405 000 000
Fonds pour l'Aménagement et la Protection des Forêts	640 000 000
Fonds d'Aménagement et de la Protection de la Faune	50 000 000
Fonds de financement de la Recherche, de la Formation et de la Promotion des activités minières	537 500 000
Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant	600 000 000

**Article 11 (Nouveau):** Le montant des crédits ouverts pour l'exercice budgétaire 2016, au titre des mesures nouvelles des comptes spéciaux du Trésor, est fixé à la somme de **zéro (0) FCFA**.

### **CHAPITRE III :CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER**

**ARTICLE 12 (Nouveau) :** Le montant du déficit s'élève à **DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLIARDS NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE (255 956 685 000) FCFA**.

**ARTICLE 13 (Nouveau)** : Le Ministre chargé des Finances est autorisé à émettre des titres d'emprunt d'Etat à hauteur d'un montant qui ne peut en aucun cas excéder en **FCFA DEUX CENT CINQUANTE CINQ MILLIARDS NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE (255 956 685 000)** pour contribuer à la couverture du déficit de la présente loi de Finances.

#### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

**ARTICLE 28 (Nouveau)** : Est fixé pour l'exercice 2016 conformément à l'**état H** annexé à la présente loi, le Plan de Trésorerie Prévisionnel Mensualisé.

**ARTICLE 33(Nouveau)** : Est fixé pour l'exercice 2016, conformément à l'**état M**, la Position Nette du Gouvernement à la date du 31/12/2015 et 31/12/2016.

**ARTICLE 41 : (Créer)** : Est fixé pour l'exercice 2016, conformément à l'**état N**, le Plan d'Utilisation des Ressources de Cession de la SOTELMA.

### **IV. SYNTHÈSE DES ECOUTES**

Des questions posées, des réponses données et des débats qui ont suivi, nous retenons :

#### **1- La pertinence de cette loi de finances rectificative :**

La loi de finances initiale est modifiée dans trois (3) conditions :

- si les grandes lignes de l'équilibre budgétaire ou financier, défini par la loi de Finances de l'année, se trouvent être bouleversées;
- si les recettes constatées dépassent sensiblement les prévisions de la loi de Finances de l'année ;
- s'il y a intervention de mesures législatives ou réglementaires affectant de manière substantielle l'exécution du budget.

Dans le cadre de la présente loi de finances rectificative, les raisons politiques, économiques et sociales qui justifient le collectif budgétaire sont la prise en charge de

certaines actions publiques qui n'avaient pas été prévues comme soulignées ci-dessus dans la motivation.

## **2- La cohérence de la Loi de Finances Rectificative avec le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) :**

Le CREDD dans son approche s'articule autour des budgets-programmes, permettant ainsi de faire le lien entre la planification stratégique et la performance budgétaire. Ainsi, la prévision des allocations budgétaires fait partie d'une stratégie, avec la déclinaison des objectifs et des principales mesures et actions envisagées pour atteindre ces objectifs.

Rappelons que toute stratégie de développement crédible est soumise à une contrainte budgétaire plus ou moins rigide exprimée ici par les prévisions des budgets-programmes. Il importe donc que les deux processus de planification stratégique et de performance budgétaire basés sur les budgets-programmes soient liés, car, ils obéissent tous deux à un objectif commun qui est celui de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Le CREDD précise pour chaque objectif spécifique les ressources des budgets-programmes qui lui seront associées. Il est prévu l'introduction effective des budgets-programmes dans le projet de loi de finances 2018.

Les budgets-programmes ne représentent pas un «costing» des actions, mais une prévision des allocations budgétaires affectées à ce secteur. Il est entendu que des ressources additionnelles devront être mobilisées, notamment en partenariat avec le secteur privé et également avec les partenaires techniques et financiers pour contribuer à atteindre les objectifs poursuivis.

Les prévisions budgétaires des budgets-programmes sont amenées à évoluer dans le cadre des lois de finances rectificatives, mais surtout dans le cadre de la redéfinition des priorités, eu égard à l'évolution du contexte et à l'évaluation de la performance des politiques. Il convient également de signaler que le périmètre de l'intitulé des budgets programmes peut être amené à évoluer au fur et à mesure de leurs implantations dans le système national de gestion des finances publiques.

Ces ressources budgétaires permettront d'une part, de financer des mesures de modernisation institutionnelle qui vont permettre d'améliorer la performance d'ensemble et la transparence du secteur, la qualité des biens et des services proposés aux populations et de rapprocher l'administration de ses administrés. D'autre part, les ressources mobilisables permettront de financer des activités à impact rapide c'est-à-dire celles qui disposent d'un potentiel important en termes d'impact sur les conditions de vie de la population (opportunités économiques, accès à des services sociaux de base de qualité citoyenneté et gouvernance locale).

Le dispositif de suivi du CREDD 2016-2018 tiendra compte de ces trois volets, toute chose qui a amené le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, dans le cadre de la préparation de l'arrangement spécifique de l'Appui Budgétaire Général (ABG) à élaborer et adopter un dispositif intitulé « Calendrier Harmonisé des Revues ».

C'est ainsi qu'il est organisé chaque année au niveau des départements ministériels, les revues des projets/programmes, les revues des budgets-programmes et les revues sectorielles. Toutes ces revues ont pour objet le suivi de l'exécution des politiques de développement. Leurs conclusions, particulièrement celles relatives aux revues sectorielles, servent de documents de base pour la revue du CREDD qui se tient une fois par an (début juin au plus tard) et dont les conclusions et recommandations alimentent le processus de préparation de la Loi de Finances.

Il convient de noter que le CREDD 2016 présente, par rapport au CSCRP 2012-2017, des progrès importants en matière de mise en cohérence de l'ensemble des stratégies du pays sur fond de renforcement de la paix et de la réconciliation nationale, sur la base de la vérité, la justice et la réconciliation. Par ailleurs, au-delà de la réponse aux urgences humanitaires, des projets sont aussi constatés à travers la recherche d'une croissance inclusive, mobilisant l'ensemble des potentialités au Mali, grâce à un développement équilibré et à la mise en œuvre de la politique de décentralisation /déconcentration. Il met en avant la bonne gouvernance comme dimension fondamentale dans la construction d'un Mali uni, apaisé et en marche pour l'émergence, à travers la réforme des institutions et le renforcement de la crédibilité de l'Etat.



Pour lever les contraintes pouvant hypothéquer la mise en œuvre du CREDD 2016-2018 et l'atteinte des ODD, le Gouvernement s'attèlera à la réalisation de réformes institutionnelles majeures, notamment la décentralisation et le nouveau document de réforme de la gestion des finances publiques, mais aussi au renforcement de la coordination avec les PTF pour une plus grande efficacité de l'aide, centrée sur les priorités du Gouvernement. Le CREDD 2016-2018, à travers un meilleur affichage et une plus grande visibilité des priorités du Gouvernement, contribuera fortement à cette efficacité. Il s'attèlera également à poursuivre la réforme et le renforcement du Système Statistique National et l'opérationnalité du dispositif de suivi-évaluation.

Enfin, dans le CREDD, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à l'adoption des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'atteinte de 16 des 17 objectifs qui y figurent.

### **3- Les mesures envisagées par les services d'assiettes pour assurer l'atteinte des objectifs de recettes qui leur sont assignés :**

#### **a) Concernant la Direction Générale des Douanes :**

Si les données conjoncturelles ont été plus favorables aux prélèvements fiscaux sur les produits pétroliers, elles ont été moins favorables pour les recettes sur les marchandises solides qui ont été négativement impactées par la déflation du marché international conduisant à une contraction de la base taxable, la fiscalité sur ces produits n'ayant pas d'instrument de régulation comme la TIPP pour les produits pétroliers.

Pour la réalisation de ses objectifs de recouvrement au titre de l'année 2016, la Direction Générale des Douanes a initié un certain nombre de mesures à savoir :

- La fiscalité pétrolière : à la faveur du fléchissement du cours du pétrole, la fiscalité pétrolière a atteint de nos jours un niveau satisfaisant. Il s'agit de préserver cet acquis quel que soit l'évolution prochaine du cours de ce produit;

- Les exonérations accordées au cordon douanier : elles constituent une autre poche d'érosion fiscale. En effet, elles se sont élevées à 151,9 milliards F CFA en 2014, soit 2,61% de pression fiscale et estimées à 186,2 milliards en 2015, soit 2,88% du PIB.

Il s'agit de procéder à un meilleur suivi de la destination finale des exonérations. L'octroi des exonérations exceptionnelles doit être revu à la baisse.

L'initiative portant sur la négociation avec les PTF d'importer en TTC pour les projets qu'ils financent porte espoir dans la mesure où des partenaires comme la Banque Mondiale a adhéré à l'idée.

- La dynamisation de l'opération « base vie » : elle permet pour un meilleur maillage du territoire national de juguler fortement la fraude sur les versants guinéens et mauritaniens et d'endiguer le ravitaillement frauduleux du pays par les régions du nord ;
- Le renforcement de l'exploitation des résultats du scanning et du Programme de Vérification des Importations (PVI) : il permettra de procéder à des redressements nécessaires selon les cas et d'appliquer les pénalités en la matière ;
- Le contrôle rigoureux des certificats d'origine : Avec l'entrée en vigueur du TEC CEDEAO qui fait bénéficier la préférence communautaire à 15 pays contre 08

précédemment pour le TEC UEMOA, les risques liés aux certificats d'origine sont plus élevés surtout que ces certificats sont attribués au niveau national ;

- La lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière : il s'agit de mieux équiper les BMI pour qu'elles soient plus efficaces ;
- La poursuite de l'informatisation du service.

Au titre de l'année 2016, l'application de ces mesures permettra à coût sur d'atteindre les objectifs de recettes.

Ces mesures qui ont connu un début de mise en application commencent déjà à accroître les recettes particulièrement sur les marchandises solides.

#### **b) Concernant la Direction Générale des Impôts :**

A titre de rappel, les prévisions de recettes de l'exercice budgétaire 2016 de la Direction Générale des Impôts (DGI) ont été fixées à 720 milliards de FCFA dans la Loi de Finances 2016 soit une augmentation de plus de 14% par rapport aux objectifs de l'exercice budgétaire 2015 (630 milliards de FCFA).

Au regard du montant qui reste à recouvrer sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2016 (487,287 milliards de FCFA) par rapport à l'objectif annuel, une stratégie pour l'atteinte des objectifs de recettes a été élaborée suite à divers travaux d'analyse du potentiel fiscal.

La mobilisation de ce potentiel se fera par la réalisation d'activités telles que :

- la poursuite de l'établissement, de l'analyse et du suivi des indicateurs de gestion à périodicité mensuelle ce qui permettra entre autre, l'identification et la relance des défaillants puis éventuellement, la taxation d'office ;
- le suivi régulier de l'exécution des programmes de contrôle de périodicité quotidienne à mensuelle selon le niveau de suivi ;

- l'intensification des opérations de recensement, particulièrement celui des immeubles passibles de l'impôt sur les revenus fonciers ;
- la mise à jour régulière de la situation des restes à recouvrer, l'optimisation de leur recouvrement et l'application des procédures en vue de leur apurement ;
- le contrôle régulier des vignettes ordinaires et vignettes TTR ;
- le suivi régulier au niveau du Trésor des déclarations de recettes (DR) de retenues à la source de TVA ;
- la poursuite des opérations de localisation des contribuables ;
- le suivi du programme de la brigade mixte impôts-douanes ;
- la vérification de comptabilités ;
- le contrôle sur pièces ;
- la poursuite des opérations de contrôle ciblé de TVA ;
- la poursuite des activités de sensibilisation et de communication ;
- le renforcement en ressources humaines des structures en fonction des besoins ;
- l'apurement des dossiers de contentieux.

Il reste entendu que cette stratégie repose sur :

- la réalisation des objectifs de croissance projetée ;
- une stabilité, voire une remontée du prix de vente de l'or ;
- la résolution du contentieux avec certaines sociétés minières ;
- le maintien des exonérations exceptionnelles à un niveau soutenable et une gestion efficiente des exonérations en cours ;

- le maintien d'un climat social apaisé au sein du service.

Quant aux mesures d'accompagnement, il s'agira de :

- maintenir la retenue à la source de la TVA ;
- accompagner constamment les structures d'appui et de recouvrement ;
- accompagner la DGI pour la réussite de la mise en œuvre de ses réformes.

#### **c) Concernant la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique :**

L'objectif de recettes assigné à la DNTCP au titre de 2016, se chiffre à 28 milliards de FCFA. Les mesures envisagées pour réaliser cet objectif sont :

- le recrutement d'un concessionnaire par le Gouvernement pour la délivrance des passeports ;
- la mise en œuvre de tous les jeux de hasard conformément au monopole accordé par l'Etat au PMU-Mali ;
- le renforcement du contrôle des différentes régies ;
- le suivi des Postes Comptables à l'étranger ;
- la gestion de l'information entre les Directions des Douanes et des impôts.

#### **4- L'état de mise en œuvre des mesures envisagées pour la maîtrise des exonérations**

Les mesures envisagées par le Gouvernement pour maîtriser les exonérations fiscales s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Transition Fiscale (PNTF), du Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFT) et du Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF). Elles reposent sur la volonté d'obtenir un accroissement important et durable des financements intérieurs à travers une plus grande mobilisation des recettes fiscales. L'atteinte d'un taux de pression fiscale de 20% constitue un objectif majeur de la politique fiscale du Mali.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Mali a initié une série de mesures fiscales et administratives qui visent à maîtriser les exonérations fiscales.

a) **Au titre des mesures fiscales.**

Ici nous avons les mesures fiscales adoptées et celles envisagées.

S'agissant des mesures fiscales adoptées, elles portent sur :

- L'Annexe fiscale à la Loi de Finances n°2011-078 du 26 décembre 2011 portant Loi de Finances pour l'exercice 2012 qui consacre la suppression de l'exonération de : (i) l'impôt sur les revenus de valeurs mobilières (IRVM) dû sur les intérêts des sommes inscrites sur les livrets des comptes d'épargne ; (ii) la taxe sur la valeur ajoutée due sur le matériel informatique et le matériel de production solaire (application d'un taux réduit de 5%) ;
- La relecture du Code des Investissements et du Code Minier : Les Lois n°2012-016 du 27 février 2012 portant Code des Investissements et n°2012-015 du 27 février 2012 Code Minier qui ont consacré la suppression de l'exonération de : (i) l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et de l'impôt sur les sociétés ; (ii) la contribution des patentes.

Ajoutons que la Loi n°2015-012 du 28 mai 2015 portant modification de la Loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts supprime toutes les exonérations en matière de Taxe d'Accès au Réseau des Télécommunications ouvert au Public.

S'agissant des mesures fiscales envisagées :

Dans la perspective de la réduction progressive des exonérations, le Gouvernement envisage, au titre de l'année 2016, de supprimer certaines exonérations prévues par le Décret n°274/P-RM du 23 juin 2000 fixant les modalités d'application de la Loi n°40-1999 régissant la promotion immobilière. Il s'agit de la suppression de l'exonération de : (i) 50% de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou de l'impôt sur les sociétés ; (ii) la contribution des patentes.

## **b) Au titre des mesures administratives**

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques, le Gouvernement a mis en place depuis 2014, un fichier central des exonérations fiscales et douanières. La constitution de cette base de données a pour objectif de disposer d'informations fiables sur les exonérations, d'en assurer une meilleure gestion et un meilleur suivi, tout en favorisant l'évaluation de leur impact sur l'économie nationale.

La délivrance de toute attestation d'exonération fiscale est subordonnée à la présentation par le bénéficiaire du récépissé de dépôt de dossier délivré par la Cellule d'Appui à l'informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF).

Les attestations d'exonération d'impôts et de taxes doivent également être délivrées sur production de documents justificatifs. Un examen minutieux de ces documents s'impose afin de mieux circonscrire la portée de l'exonération concédée. Pour éviter d'éventuels dérapages et par mesure de prudence, la délivrance des attestations d'exonérations fiscales est faite au seul niveau de la Direction Générale des Impôts. Ladite délivrance résulte de l'application des dispositions des textes nationaux comme le Code Général des Impôts, le Code des Investissements, le Code Minier et de conventions fiscales et des dispositions fiscales contenues dans les accords de financement. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire, les marchés et/ou contrats financés sur ressources extérieures, la pratique actuelle consiste à prendre un arrêté qui définit le régime fiscal et douanier applicable auxdits marchés.

Lorsque des exonérations ont été légalement concédées, il convient d'en contrôler strictement l'application. L'amélioration de la maîtrise des exonérations accordées exige donc le renforcement de la coordination entre l'administration fiscale et les organismes et services publics chargés de la gestion des projets de développement concernés.

Dans la perspective d'améliorer la production et l'analyse des données sur les exonérations, l'administration fiscale a modifié la déclaration des impôts mensuels en vue de disposer des informations suivant les sources d'exonération légales (Code Général des Impôts, Code des Investissements, Code Minier, Code Pétrolier, Loi sur la promotion immobilière, Loi sur la microfinance, Conventions internationales, Financements extérieurs, Coopération bilatérales ou multilatérales et autres) et

administratives (lettres du ministre chargé des Finances). La nouvelle déclaration, qui entrera en vigueur au mois de juin 2016, permettra de ventiler les chiffres d'affaires déclarés selon la source d'exonération et d'évaluer le montant des exonérations par type de produits ou d'opérations et par nature d'impôt.

Le Gouvernement envisage la réalisation d'une étude portant sur l'audit du montant et du processus des exonérations accordées en 2013, 2014 et 2015. Cette étude, qui sera confiée à un cabinet privé, vise à évaluer l'efficacité de la politique en matière d'exonérations fiscales et douanières dans une perspective de réduction progressive des exonérations. Les termes de référence de l'étude sont déjà approuvés et le processus est au stade de la sélection du consultant.

Enfin, des projets financés par les bailleurs de fonds étrangers, le Gouvernement proposera aux Partenaires Techniques et Financiers la signature de conventions de financement prenant en compte les impôts et taxes.

## **V. RECOMMANDATIONS**

A la suite de l'examen et de l'analyse du projet de loi portant modification de la Loi de Finances 2016, la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé recommande :

- la poursuite des efforts de mise en confiance des PTF et de la rigueur dans la gestion des finances publiques ;
- la mise en œuvre intelligente des accords pour la paix et la réconciliation et le respect des engagements ;
- la poursuite des efforts engagés pour une meilleure maîtrise des exonérations.



## **CONCLUSION**

La Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé, sous réserve de la prise en compte des recommandations et de l'amendement, sollicite de notre Auguste Assemblée l'adoption du projet de Loi portant modification de la Loi de Finances de l'exercice 2016.

**Bamako, le 16 juin 2016**

**Le Rapporteur Général,**

**Le Président,**

**Yacouba Michel KONE**

**Abdine KOUMARE**

**Dépôt n°16-28/5L : Projet de loi portant modification de la Loi de Finances 2016.**

## **AMENDEMENT**

### **Amendement unique**

**Lire :**

Article 41 (créé) : Est fixé pour l'exercice 2016, conformément à l'état N, le Plan d'Utilisation des Ressources de Cession de la SOTELMA.

**Au lieu de :**

Article 41 (Créer) : Est fixé pour l'exercice 2016, conformément à l'état N, le Plan d'Utilisation des Ressources de Cession de la SOTELMA.

**Motivation** : Erreur matérielle.

**Bamako, le 16 juin 2016**

**Le Président,**

**Abdine KOUMARE**